



SYNDICAT MIXTE BAIE DE SOMME - GRAND LITTORAL PICARD

*Réunion du comité syndical
du 22 mai 2008*

Réunion du comité syndical du 22 mai 2008

Le comité syndical s'est réuni le 22 mai 2008 à la salle polyvalente de Noyelles-sur-Mer, sous la présidence de Monsieur Philippe ARCILLON.

ASSISTAIENT A CETTE REUNION :

Membres titulaires

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur Philippe ARCILLON
- Monsieur Jean-Claude BUISINE
- Monsieur Pascal DEMARTHE
- Monsieur Dominique PROYART
- Monsieur Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Nicolas LOTTIN

Représentants des Communes

- Madame Marthe SUEUR
- Monsieur Michel BOUTIN
- Monsieur Yves MASSET
- Monsieur Jean-Louis WADOUX
- Monsieur Jean-Marie MACHAT
- Monsieur Pierre HORVILLE
- Monsieur Jacky TISON
- Monsieur Jean-Claude MAISON
- Monsieur Michel LETOCART
- Monsieur François BIZET
- Monsieur Marc VOLANT
- Monsieur Jean GORRIEZ
- Monsieur Emile RIQUET
- Monsieur Yoland GEST
- Monsieur Alain HENOCQUE

Membres suppléants :

Représentant du Département de la Somme

- Monsieur Gérald MAISSE

Représentant des Communes

- Monsieur Christian DELOISON
- Monsieur René FICHAUX
- Monsieur Laurent FROMENTIN

Participaient également à cette réunion :

- Monsieur Jean-Christian CORNETTE
- Monsieur Pierre de LIMERVILLE
- Monsieur Sébastien DESANLIS
- Monsieur Thierry BIZET
- Monsieur Thierry BALESDENT

ABSENTS EXCUSES

Représentants du Département de la Somme

- Monsieur François LEC qui a donné pouvoir à M. Jean-Claude BUISINE
- Madame Catherine LE TYRANT qui a donné pouvoir à M. Thierry VANSEVENANT
- Monsieur Christian MANABLE
- Monsieur Jacques PECQUERY qui a donné pouvoir à M. Philippe ARCILLON
- Monsieur Gilbert MATHON qui a donné pouvoir à M. Pascal DEMARTHE
- Monsieur René LOGNON qui a donné pouvoir à M. Dominique PROYART

Représentants des Communes

- Monsieur Emmanuel MAQUET
- Monsieur Bernard DUCROCQ
- Monsieur Stéphane HAUSSOULIER

RELEVÉ DE DECISIONS

1 - Bureau du syndicat mixte – Election des membres

Election de Monsieur MASSET

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 35

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 2

Suffrages exprimés : 33

Majorité absolue : 17

Ont obtenus :

Monsieur Yves MASSET : 33

Monsieur Yves MASSET est élu membre du bureau du Syndicat Mixte.

Election de Monsieur Jacky TISON

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne : 37

A déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Suffrages exprimés : 36

Majorité absolue : 17

Ont obtenus :

Monsieur Jacky TISON : 36 voix

Monsieur Jacky TISON est élu membre du bureau du Syndicat Mixte.

2 - Lieu du prochain comité syndical

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de fixer le lieu du comité syndical du 1^{er} juillet 2008 en Mairie de Cayeux-sur-Mer.

3 - Budget primitif 2008 – Décision modificative n° 1

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à modifier les inscriptions budgétaires suivantes :

- art. 1641 (remb. Capital) : + 57 100 €

- art. 020 (dep. Imprévues) : - 20 000 €

4 - Répartition taxe de séjour

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la répartition des sommes indiquées ci-dessous pour les années 2006 et 2007 et autorise son Président à effectuer les mandatements correspondants.

| Communes | TAXE AU REEL | | | | | | TAXE FORFAITAIRE | | | | Montant global |
|---|----------------------|---------------------|-----------------|----------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|---------------------|----------------------|---------------------|
| | 2006 | | | 2007 | | | Forfait 2007 | Montant déjà versé | Reste à verser | Impayés forfait 2006 | à verser |
| | Montant à verser (*) | Montant déjà versé | Reste à verser | Montant à verser (*) | Montant déjà versé | Reste à verser | | | | | |
| Ault | 4 463.71 € | 4 340.51 € | 123.20 € | 3 875.09 € | 2 674.68 € | 1 200.41 € | 5 209.71 € | 0.00 € | 5 209.71 € | | 6 533.32 € |
| Boismont | 1 822.92 € | 1 822.92 € | 0.00 € | 2 231.05 € | 1 692.45 € | 538.60 € | 3 853.52 € | 0.00 € | 3 853.52 € | | 4 392.13 € |
| Cayeux s/mer | 11 489.29 € | 11 489.29 € | 0.00 € | 11 389.18 € | 8 909.43 € | 2 479.75 € | 30 768.64 € | 0.00 € | 30 768.64 € | 2 783.43 € | 36 031.83 € |
| le Crotoy | 28 963.70 € | 28 963.70 € | 0.00 € | 38 998.36 € | 26 207.25 € | 12 791.10 € | 56 082.17 € | 0.00 € | 56 082.17 € | | 68 873.28 € |
| Estreboeuf | 357.61 € | 357.61 € | 0.00 € | 300.65 € | 242.52 € | 58.14 € | 24 243.68 € | 0.00 € | 24 243.68 € | | 24 301.81 € |
| Favières | 3 871.53 € | 3 871.53 € | 0.00 € | 3 885.65 € | 2 816.39 € | 1 069.26 € | 9 559.86 € | 0.00 € | 9 559.86 € | | 10 629.12 € |
| Fort-Mahon Pl. | 94 388.22 € | 94 388.22 € | 0.00 € | 97 108.67 € | 75 443.37 € | 21 665.29 € | 50 850.39 € | 0.00 € | 50 850.39 € | | 72 515.68 € |
| Lanchères | 2 059.10 € | 2 059.10 € | 0.00 € | 1 952.46 € | 1 629.84 € | 322.62 € | 6 547.80 € | 0.00 € | 6 547.80 € | | 6 870.42 € |
| Mers les Bains | 12 344.94 € | 12 344.94 € | 0.00 € | 12 504.46 € | 9 190.42 € | 3 314.04 € | 0.00 € | 0.00 € | 0.00 € | | 3 314.04 € |
| Noyelles/mer | 4 378.96 € | 4 378.96 € | 0.00 € | 5 175.88 € | 4 010.12 € | 1 165.76 € | 8 476.56 € | 0.00 € | 8 476.56 € | | 9 642.33 € |
| Pendé | 1 028.62 € | 1 028.62 € | 0.00 € | 1 027.18 € | 817.62 € | 209.56 € | 8 869.92 € | 0.00 € | 8 869.92 € | | 9 079.48 € |
| Ponthoile | 800.90 € | 800.90 € | 0.00 € | 937.61 € | 712.00 € | 225.62 € | 3 431.01 € | 0.00 € | 3 431.01 € | | 3 656.62 € |
| Quend | 44 899.08 € | 44 899.08 € | 0.00 € | 38 001.68 € | 31 696.20 € | 6 305.47 € | 120 189.39 € | 0.00 € | 120 189.39 € | | 126 494.86 € |
| Saigneville | 2 356.83 € | 2 356.83 € | 0.00 € | 3 704.48 € | 2 662.34 € | 1 042.14 € | | | | | 1 042.14 € |
| St Quentin T | 3 370.54 € | 3 370.54 € | 0.00 € | 3 622.60 € | 2 636.15 € | 986.45 € | 23 306.20 € | 0.00 € | 23 306.20 € | | 24 292.66 € |
| St Quentin L | 514.87 € | 514.87 € | 0.00 € | 535.73 € | 371.12 € | 164.61 € | | | | | 164.61 € |
| St Valery s/S | 37 900.28 € | 37 900.28 € | 0.00 € | 33 299.68 € | 23 178.01 € | 10 121.66 € | 14 851.57 € | 0.00 € | 14 851.57 € | | 24 973.23 € |
| Woignarue | 1 715.90 € | 1 715.90 € | 0.00 € | 1 901.59 € | 1 243.00 € | 658.59 € | 6 371.44 € | 0.00 € | 6 371.44 € | | 7 030.04 € |
| TOTAL | 256 727.01 € | 256 603.81 € | 123.20 € | 260 451.98 € | | 64 319.08 € | 372 611.87 € | 0.00 € | 372 611.87 € | 2 783.43 € | 439 837.58 € |
| (*)montant à verser = montant perçu x 84,50 % | | | | | | | | | | | |
| (**) lissage 2007 déduit | | | | | | | | | | | |

5 - Réestuarisation du cours du Dien – Attribution du marché de travaux

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer le marché avec la Société REVET TP pour un montant de 334 926,25 € HT ainsi que tous les actes d'exécutions s'y rapportant.

RESERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BAIE DE SOMME

6 - Programme d'investissement 2008

Afin de poursuivre la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager la demande de financement des missions suivantes :

- mise en place d'un dispositif de balisage de la Réserve sur la façade maritime par des bouées (code opération PI 04 du plan de gestion 2006/2010)
L'ancrage de cinq bouées permettrait de matérialiser la limite nord de la Réserve.
- poursuite du programme de connaissances :
 - de la flore et des habitats (code opération SE 09 du plan de gestion 2006/2010)
 - des espèces animales de la Réserve (code opération SE 10 du plan de gestion 2006/2010)

| <i>DEPENSES PREVISIONNELLES</i> | <i>COÛT (TTC)</i> |
|---|-------------------|
| - Renforcer le balisage de la Réserve Naturelle (PI 04) | 3 000 € |
| - Suivre la flore et les habitats (SE 09) | 6 000 € |
| - Contribuer à la connaissance des espèces animales de la Réserve (SE 10) | 2 000 € |
| <i>Total des dépenses d'investissement (arrondi)</i> | <i>11 000 €</i> |

| <i>Plan de financement prévisionnel</i> | |
|---|-------------|
| - Ministère de l'Ecologie | 100% |
| <i>Total des financements</i> | <i>100%</i> |

ainsi que d'approuver le plan de financement défini ci-dessus et d'autoriser son Président à engager les consultations pour les missions suivantes :

- Le renforcement du balisage de la Réserve Naturelle (PI 04)
- Le suivi de la flore et des habitats (SE 09)
- La contribution à la connaissance des espèces animales de la Réserve (SE 10)

7 - Budget prévisionnel 2008 - Fonctionnement

Afin d'assurer pleinement ces différentes missions qui incombent au personnel permanent de la Réserve Naturelle, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à engager la demande de financement liée au budget prévisionnel de fonctionnement défini ci-après :

| DEPENSES | Budget global | Prise en charge par l'établissement public | Dépenses supportées par le Parc du Marquenterre |
|---------------------------------------|---------------|--|---|
| <u>Personnel</u> | | | |
| Directeur scientifique (6/10), | 35 000 € | 35 000 € | |
| Garde 9/10 (contrat public) | 22 600 € | 22 600 € | |
| Gardes 3 (10/10) | 52 384 € | | 52 384 € |
| Secrétaire (2/10) | 6 000 € | 6 000 € | |
| <i>sous-total</i> | 115 984 € | 63 600 € | 52 384 € |
| <u>Fonctionnement et entretien</u> | | | |
| Electricité | 3 000 € | 2 000 € | 1 000 € |
| Carburant | 2 300 € | 800 € | 1 500 € |
| Fournitures administratives | 500 € | 200 € | 300 € |
| Entretien de véhicule | 7 500 € | 1 500 € | 6 000 € |
| Frais postaux et de télécommunication | 2 500 € | 2 000 € | 500 € |
| Entretien de bâtiment | 14 300 € | 5 000 € | 9 300 € |
| Fournitures d'entretien | 500 € | 500 € | |
| <i>sous-total</i> | 30 600 € | 12 000 € | 18 600 € |
| <u>Achat de petit matériel</u> | | | |
| Petits équipements | 4 200 € | 500 € | 3 700 € |
| Tenue gardes | 670 € | | 670 € |
| <i>sous-total</i> | 4 870 € | 500 € | 4 370 € |
| <u>Divers</u> | | | |
| Location d'un véhicule | 4 800 € | | 4 800 € |
| Assurances | 1 800 € | 1 000 € | 800 € |
| Documentation | 800 € | 800 € | |
| Voyages – déplacements | 1 200 € | 700 € | 500 € |
| Taxes et Impôts | 1 000 € | 1 000 € | |
| <i>sous-total</i> | 9 600 € | 3 500 € | 6 100 € |
| Total des dépenses de fonctionnement | 161 054 € | 79 600 € | 81 454 € |

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

| FINANCEMENTS | MONTANT (TTC) |
|--|---------------|
| Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable - D. N. P. | 30 000 € |
| Département (TDENS) | 40 000 € |
| SYNDICAT MIXTE – DESTINATION BAIE DE SOMME | 91 054 € |
| Total des financements | 161 054 € |

PLAN VELO

8 - Acquisitions de terrains, communes de Fort-Mahon Plage, Cayeux-sur-Mer et Le Crotoy

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à signer les actes de vente avec les consorts MATIFAT, la SARL "Agence du Littoral", les membres des SCI "du Royon" et "Domaine de Diane", Monsieur et Madame Félix MOREL, la commune de Le Crotoy.

9 - Dépôt du dossier de déclaration d'utilité publique

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 38 voix pour et 3 absentions (M. LOTTIN, M. WADOUX) décide d'autoriser son Président à déposer le dossier de demande de déclaration d'utilité publique et de cessibilité auprès des services de la Préfecture de la Somme.

RECONSTITUTION DU CORDON DUNAIRE DE CAYEUX-SUR-MER – Phase 1

10 - Marché de fourniture, transport et mise en œuvre de galets terrestres

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le dossier de consultation des entreprises et autorise son Président à lancer la consultation en procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics (articles 33 et 57 à 59).

CONFORTEMENT DES ZONES URBANISEES DU VIMEU

11 - Marché de réhabilitation de la rampe Amer Sud

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'approuver le dossier de consultation des entreprises et autorise le Président à lancer la consultation en procédure adaptée conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics (article 28)

DESTINATION BAIE DE SOMME

12 - Gestion du personnel

12/1 – Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau - Avenant au contrat de travail d'une hôtesse d'accueil

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer un avenant n° 2 au contrat de travail de ce salarié à compter du 1^{er} juin 2008.

12/2 – Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau - Avenant au contrat de travail d'un assistant au responsable de site

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer un avenant n° 1 au contrat de travail de ce salarié à compter du 1^{er} juin 2008.

12/3 – Maison de la Baie de Somme et de l'Oiseau - Contrat de professionnalisation

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer ce contrat de professionnalisation à compter du 22 août 2008 pour une durée d'un an.

12/4 – Hôtel Restaurant du Cap Hornu - Avenant au contrat de travail d'une réceptionniste

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer un avenant n° 4 au contrat de travail de ce salarié à compter du 1^{er} juin 2008.

12/5 – Service administration et financier - Contrat de travail à durée indéterminée d'une secrétaire – comptable

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec ce salarié à compter du 1^{er} juillet 2008.

12/6 – Service administratif et financier - Contrat de travail à durée indéterminée d'un agent administratif

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président, ou son Directeur, à signer un contrat de travail à durée indéterminée avec ce salarié à compter du 1^{er} juillet 2008.

13 - Vente du film : "L'Architecture du bord de mer - Carnet de Voyage"

Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le tarif suivant : tarif privilégié pour les libraires et les papeteries : 6,50 € HT

JARDINS DE VALLOIRES

14 - Animations et expositions 2008

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat ainsi qu'à procéder au mandatement des sommes correspondantes.

HOTEL RESTAURANT DU CAP HORNU

15 - Agrément aux titres restaurants

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à encaisser les titres-restaurants.

16 - Tarifs 2008

Suite à la construction de nouvelles chambres, et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants :

- Tarif chambre : 74,50 € TTC / nuitée
- Tarif chambre vue Baie : 84,50 € TTC / nuitée
- Tarif chambre grand confort : 94,50 € TTC / nuitée
- Tarif chambre grand confort vue Baie : 104,50 € TTC / nuitée

PARC DU MARQUENTERRE

17 - Location avec option d'achat d'un véhicule d'entretien type transporteur

En complément de ce parc matériel, et après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, d'autoriser son Président à lancer une consultation de fournisseurs de matériel d'espaces verts en vue de doter le Parc du Marquenterre d'un véhicule utilitaire léger, électrique, avec benne, du type transporteur.

18 - Aménagement et interprétation du cimetière chinois – Demande de financement Interreg IV dans le cadre du projet transfrontalier « Mémoire de la Grande Guerre : à la découverte du front occidental de la Flandre au Chemin des Dames »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité,
- d'approuver le projet « Aménagement et interprétation du cimetière chinois de Noyelles/mer » proposé au financement du programme INTERREG IV France-Wallonie-Vlaanderen pour un coût prévisionnel de 372 716 €, sous réserve de l'acceptation du projet par le Comité de Pilotage,

- de solliciter le financement d'INTERREG IV à concurrence de 108 716 € représentant 29% des dépenses du projet ainsi que les cofinancements à prévoir

- de désigner « le Conseil Général du Nord » en qualité d'opérateur chef de file ainsi que de lui conférer mandat dès l'acceptation du projet par le comité de pilotage INTERREG IV pour tout engagement qui sera pris par ce dernier au nom de l'ensemble des opérateurs,

- de respecter la réglementation européenne en matière d'information et de publicité du cofinancement européen, de promotion de l'égalité des chances et de réglementation en matière de marché public et autorise le Président à signer l'ensemble des pièces à intervenir.

Par ailleurs, le comité syndical décide, à l'unanimité, de certifier :

- que les financements mobilisés ne sont et ne seront pas valorisés dans le cadre d'autres projets européens ou dans le cadre d'autres projets,

- que les statuts sont conformes et légalement publiés, et qu'il s'engage à les communiquer à la première demande,

- que la structure qu'il représente est non assujettie à la TVA.

19 - Réestuarisation du cours du Dien – Maîtrise d'œuvre – Avenant n° 2

Après en avoir délibéré, le comité syndical par 39 voix pour et 2 abstentions (M. LOTTIN) décide de se prononcer favorablement sur la passation de cet avenant n° 2 et autorise le Président à le signer ainsi que tous les actes d'exécution s'y rapportant.

20 - Destination Baie de Somme – Salon du Livre « Mers-les-Livres »

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de se prononcer favorablement sur la participation du syndicat mixte à la manifestation et autorise le Président à signer les conventions.

21 - Entrée de ville de Quend-Plage / Belle Dune – Promesse de vente au profit de la SNC Belle Dune Loisirs

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de signer la promesse de vente au profit de la SNC Belle Dune Loisirs et autorise son Président à la signer.

22 - Ault – Le Moulinet – Organisation d'un feu d'artifice

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide, à l'unanimité, de donner un avis sur cette demande et autorise le Président à signer la convention.

RAPPORT D'INFORMATION

- Tableau des marchés des mois de mars et avril 2008